



## Résumé de cours

**Nom de l'enseignant responsable :** Dominique Thirion

**Formation (cocher les cases correspondantes) :**

<b>Licence :</b>  <input type="radio"/> 1 <sup>re</sup> année <input type="radio"/> 2 <sup>e</sup> année <input type="radio"/> 3 <sup>e</sup> année	<input checked="" type="checkbox"/> Droit <input type="checkbox"/> Economie <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Information-Communication <input type="checkbox"/> Science politique	<b>Semestre pendant lequel est dispensée la matière :</b>  <input type="radio"/> 1 <sup>er</sup> semestre <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> semestre	<b>Numéro de l'équipe, si besoin :</b>  <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3
<b>Master :</b>  <input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année			

**Nom de la matière enseignée :** Sociologie historique du droit

**Résumé du cours :**

Thème d'étude choisi : « **Droit et religion à Rome** »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, lequel met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IV<sup>ème</sup> siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.